

SHERWIN-WILLIAMS.	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	

PIECE JOINTE N°4

Le projet est soumis à évaluation environnementale

OUI

NON

En cas de réponse affirmative :

Etude d'impact réalisée en application des articles R.122-2 et R.122-3 du code de l'environnement (5° de l'article R.181-13 du Code de l'Environnement).

Dans le cas contraire, aucun document n'est joint.

SHERWIN-WILLIAMS.	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	

PROJET VALSPAR PACKAGING

ETUDE D'IMPACT ICPE

PIECE JOINTE N°4

VERSION 4 – OCTOBRE 2021

SHERWIN-WILLIAMS.	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 1

VALIDATION

REDACTEUR	FONCTION / QUALITE / QUALIFICATION
Marie ANCELET	Consultante Environnement APAVE Sudeurope Agence de Dijon
VERIFICATEUR	FONCTION / QUALITE / QUALIFICATION
Magali VIALAN	Consultante Environnement & Risques Industriels Responsable de Groupe Lyon/Clermont-Ferrand/Dijon APAVE Sudeurope Agence d'Ecully
APPROBATEUR	FONCTION / QUALITE / QUALIFICATION
Christelle DEMEUSY	Manager HSE VALSPAR France

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

VERSION	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
0	Juin 2021	Création du document
1	14/06/2021	Prise en compte des remarques du vérificateur et de l'approbateur
2	17/06/2021	Ajout du paragraphe relatif aux conditions de remise en état du site après exploitation
3	17/09/2021	Intégration des demandes de compléments suite retour DREAL en date du 22/07/2021 (éléments modifiés / ajoutés en rouge surlignés jaune)
4	14/10/2021	Intégration des demandes de compléments suite retour DREAL en date du 14/10/2021 (éléments modifiés / ajoutés surlignés en bleu)

SHERWIN-WILLIAMS	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 2

SOMMAIRE

1	RESUME NON TECHNIQUE	7
1.1	SYNTHESE DE LA DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	7
1.2	SITUATION ADMINISTRATIVE FUTURE	10
1.2.1	<i>Tableau des Installations Classées</i>	10
1.2.2	<i>Classement au titre de la Loi sur l'Eau</i>	12
1.2.3	<i>Classement au titre de l'annexe au R122-2 du Code de l'Environnement</i>	12
1.3	DEMANDE DE DEMARRAGE ANTICIPE DE TRAVAUX AU TITRE DE LA LOI ASAP ET DU DECRET N°2021-1000 DU 30 JUILLET 2021	13
1.4	RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	13
1.4.1	<i>Synthèse de la sensibilité du milieu</i>	13
1.4.2	<i>Description des incidences notables du projet sur l'environnement</i>	16
2	CONTEXTE DU PROJET	28
3	INTRODUCTION	29
4	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	32
5	ANALYSE DE L'ETAT ACTUEL DE LA ZONE ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET	32
5.1	LOCALISATION ET CARACTERISATION DU SITE	32
5.1.1	<i>Contexte géographique général</i>	32
5.1.2	<i>Définition cadastrale</i>	34
5.2	INVENTAIRE DES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES, ET AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	34
5.2.1	<i>Affectation des sols</i>	34
5.2.2	<i>Autres documents de planification</i>	36
5.3	DEFINITION DES AIRES D'ETUDE	39
5.3.1	<i>Echelle spatiale</i>	39
5.3.2	<i>Echelle temporelle – Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet</i> 40	40
5.4	ENVIRONNEMENT HUMAIN ET INDUSTRIEL DU PROJET	41
5.4.1	<i>Voisinage immédiat</i>	41
5.4.2	<i>Population et habitat</i>	42
5.4.3	<i>Contexte économique et industriel</i>	43
5.4.4	<i>ERP et zone de fréquentation du public</i>	44
5.5	INFRASTRUCTURES	45
5.5.1	<i>Réseau routier</i>	45
5.5.2	<i>Réseau ferroviaire</i>	46
5.5.3	<i>Aéroport / Aérodrome</i>	46
5.5.4	<i>Réseau fluvial</i>	47
5.5.5	<i>Transport de fluides</i>	48
5.6	SITES ET PAYSAGES, BIENS MATERIELS, PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	49
5.6.1	<i>Paysage</i>	49
5.6.2	<i>Biens matériels, patrimoine culturel et archéologique</i>	51

5.7	DONNEES PHYSIQUES ET CLIMATIQUES.....	52
5.7.1	<i>Climatologie et orientation des vents.....</i>	52
5.7.2	<i>Généralités sur le réchauffement climatique.....</i>	54
5.7.3	<i>Contexte géologique et hydrogéologique.....</i>	55
5.7.4	<i>Eaux de surface, SDAGE, SAGE et contrats de milieu.....</i>	62
5.7.5	<i>Recensement des forages / Captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection associés.....</i>	68
5.7.6	<i>Qualité de l'air, PPA et PRQA.....</i>	69
5.7.7	<i>Odeurs.....</i>	72
5.8	NIVEAUX SONORES, ZONES A EMERGENCE REGLEMENTEE ET VIBRATIONS.....	72
5.8.1	<i>Zones à émergence réglementées et niveaux sonores.....</i>	72
5.8.2	<i>Vibrations.....</i>	74
5.9	EMISSIONS LUMINEUSES.....	74
5.10	TERRES : ZONES AGRICOLES ET AOC, ESPACES FORESTIERS ET MARITIMES.....	75
5.10.1	<i>Zones agricoles.....</i>	75
5.10.2	<i>Espaces forestiers.....</i>	75
5.10.3	<i>Zones de pêche.....</i>	75
5.11	BIODIVERSITE : FAUNE, FLORE, HABITATS ET ESPACES NATURELS.....	75
5.11.1	<i>ZNIEFF.....</i>	75
5.11.2	<i>Site Natura 2000.....</i>	79
5.11.3	<i>ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).....</i>	79
5.11.4	<i>Zones humides / Zones RAMSAR.....</i>	79
5.11.5	<i>Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.....</i>	81
5.11.6	<i>Réserves Naturelles.....</i>	81
5.11.7	<i>Parc Naturel Régional ou National.....</i>	81
5.11.8	<i>Autres zones présentant un intérêt écologique et équilibres biologiques.....</i>	82
5.11.9	<i>Continuités écologiques et trames vertes et bleues.....</i>	82
5.11.10	<i>Inventaire de terrain.....</i>	82
5.12	SYNTHESE DE LA SENSIBILITE DU MILIEU.....	83
5.13	INTERRELATIONS ENTRE LES COMPARTIMENTS DE L'ENVIRONNEMENT.....	85
6	DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	
	87	
6.1	SEQUENCE EVITER, REDUIRE ET COMPENSER.....	87
6.2	SITES ET PAYSAGES, BIENS MATERIELS, PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE...88	
6.2.1	<i>Intégration dans le paysage.....</i>	88
6.2.2	<i>Compatibilité avec le document d'urbanisme.....</i>	91
6.2.3	<i>Protection des biens matériels, du patrimoine culturel et archéologique.....</i>	91
6.2.4	<i>Synthèse des incidences sur les sites et paysages, biens matériels, patrimoine culturel et archéologique.....</i>	92
6.3	EAUX DE SURFACE.....	93
6.3.1	<i>Approvisionnement en eau.....</i>	93
6.3.2	<i>Utilisation de l'eau.....</i>	94
6.3.3	<i>Mesures pour éviter ou réduire la consommation d'eau.....</i>	99
6.3.4	<i>Source et nature des rejets aqueux.....</i>	100
6.3.5	<i>Effet des principaux polluants contenus dans les rejets aqueux de l'établissement... 102</i>	
6.3.6	<i>Mesures pour éviter ou réduire les rejets aqueux.....</i>	102
6.3.7	<i>Flux de polluants.....</i>	106
6.3.8	<i>Incidences des rejets d'eau sur l'environnement.....</i>	112
6.3.9	<i>Compatibilité SDAGE / SAGE / contrat de rivière.....</i>	115
6.3.10	<i>Synthèse des incidences sur les eaux de surface.....</i>	118
6.3.11	<i>Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet.....</i>	118
6.3.12	<i>Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....</i>	118


6.4	EAUX SOUTERRAINES ET SOLS.....	118
6.4.1	Identification des prélèvements et rejets en eaux souterraines	118
6.4.2	Mesures pour la prévention de la pollution chronique des eaux souterraines et des sols.....	119
6.4.3	Surveillance des eaux souterraines et des sols (suivi réglementaire, étude hydrogéologique et recommandations du rapport de base).....	120
6.4.4	Incidence résiduelle.....	123
6.4.5	Synthèse des incidences sur les eaux souterraines et les sols	123
6.4.6	Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet	123
6.4.7	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	123
6.5	AIR ET ODEURS.....	124
6.5.1	Sources et nature des émissions à l'atmosphère.....	124
6.5.2	Effets des principaux polluants contenus dans les rejets atmosphériques de l'établissement.....	129
6.5.3	Mesures pour éviter ou réduire les rejets atmosphériques et les odeurs.....	130
6.5.4	Caractéristiques des émissaires.....	132
6.5.5	Flux de polluants.....	132
6.5.6	Compatibilité avec les plans de qualité de l'air.....	136
6.5.7	Synthèse des incidences sur l'air et les odeurs	137
6.5.8	Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet	137
6.5.9	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	137
6.6	DECHETS	137
6.6.1	Recensement et caractéristiques des déchets et des sous-produits	137
6.6.2	Mesures prises pour éviter ou réduire l'impact des déchets	145
6.6.3	Incidences sur l'environnement	145
6.6.4	Compatibilité avec les plans de gestion des déchets.....	145
6.6.5	Synthèse des incidences sur les déchets	146
6.6.6	Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet	146
6.6.7	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	146
6.7	NIVEAUX SONORES ET VIBRATIONS.....	146
6.7.1	Origine et localisation des émissions sonores et vibrations.....	146
6.7.2	Mesures pour éviter, réduire ou compenser les niveaux sonores.....	147
6.7.3	Zones à émergence réglementée et niveaux sonores	147
6.7.4	Incidences des bruits et vibrations sur la commodité du voisinage	151
6.7.5	Synthèse des incidences sur les nuisances sonores.....	151
6.7.6	Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet	151
6.7.7	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	151
6.8	CONSOMMATION ENERGETIQUE	152
6.9	CLIMAT.....	155
6.9.1	Inconvénients liés aux installations vis-à-vis du climat.....	155
6.9.2	Mesures mises en œuvre pour éviter, réduire ou compenser l'impact sur le climat et incidence résiduelle	156
6.9.3	Vulnérabilité du projet au changement climatique.....	156
6.10	EMISSIONS LUMINEUSES.....	158
6.10.1	Origine et localisation des émissions lumineuses	158
6.10.2	Incidences des émissions lumineuses sur la commodité du voisinage	159
6.10.3	Synthèse des incidences sur les émissions lumineuses.....	160
6.10.4	Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet	160
6.10.5	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	160
6.11	TRANSPORTS.....	160
6.11.1	Origine et intensité du trafic lié aux activités du site.....	160
6.11.2	Mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts du trafic.....	161
6.11.3	Incidence résiduelle sur le trafic	161
6.11.4	Synthèse des incidences sur le trafic	161
6.11.5	Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet	161
6.11.6	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	161

SHERWIN-WILLIAMS	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 5

6.12	CONSOMMATION ET EFFETS SUR LES TERRES : ESPACES AGRICOLES OU FORESTIERS	162
6.13	BIODIVERSITE : FAUNE, FLORE, MILIEUX NATURELS ET EQUILIBRES BIOLOGIQUES	162
6.13.1	<i>Incidence du projet sur les espèces protégées</i>	162
6.13.2	<i>Incidence du projet sur les milieux naturels sensibles dont évaluation des incidences sur Natura 2000</i>	167
6.13.3	<i>Incidence du projet sur la continuité écologique</i>	168
6.13.4	<i>Compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</i>	169
6.13.5	<i>Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet</i>	171
6.13.6	<i>Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus</i>	171
7	EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ASSOCIES AU PROJET	171
7.1	PRESENTATION GENERALE DE LA METHODOLOGIE "EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES"	171
7.2	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE	173
7.2.1	<i>Définition de la zone d'étude</i>	173
7.2.2	<i>Caractérisation des populations et usages</i>	174
7.2.3	<i>Synthèse des cibles de l'impact sanitaire potentiel</i>	174
7.3	IDENTIFICATION DES POLLUANTS ET DE LEURS DANGERS SUR LA SANTE	174
7.3.1	<i>Inventaire des substances et nuisances émises / mode d'émission</i>	174
7.3.2	<i>Description des dangers présentés par les substances</i>	176
7.4	EVALUATION DES ENJEUX ET DES VOIES D'EXPOSITION / SCHEMA CONCEPTUEL	178
7.4.1	<i>Détermination des milieux et vecteurs de transfert</i>	178
7.5	DEFINITION DE LA RELATION DOSE-REPONSE	179
7.5.1	<i>VTR</i>	179
7.5.2	<i>Recherche des VTR</i>	180
7.5.3	<i>Critères de choix des traceurs de risque</i>	181
7.5.4	<i>Schéma conceptuel</i>	182
7.6	EVALUATION DES NIVEAUX D'EXPOSITION	183
7.6.1	<i>Préambule</i>	183
7.6.2	<i>Logiciel utilisé pour la modélisation</i>	183
7.6.3	<i>Données d'entrées</i>	184
	❖ <i>Flux massique des polluants</i>	184
	❖ <i>Caractéristiques des points de rejets</i>	184
	❖ <i>Fonctionnement des installations</i>	184
	❖ <i>Données météorologiques</i>	184
	❖ <i>Hypothèses liées au logiciel</i>	185
7.6.4	<i>Représentations cartographiques</i>	185
7.7	SCENARIO D'EXPOSITION DIRECTE PAR INHALATION	187
7.7.1	<i>Scénario d'exposition et calcul de la dose d'exposition CI</i>	187
7.8	ESTIMATION DU RISQUE SANITAIRE	189
7.8.1	<i>Effets à seuil</i>	189
	❖ <i>Estimation des Quotients de dangers (QD) par polluant et voie d'exposition</i>	189
	❖ <i>Estimation des Quotients de dangers (QD) par organes cibles</i>	190
7.9	ANALYSE QUALITATIVE DES INCERTITUDES LIEES A L'EVALUATION	191
7.10	EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT SANS MISE EN ŒUVRE DU PROJET	191
7.11	ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS	192
8	DESCRIPTION DES INCIDENCES NEGATIVES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT RESULTANT DE LA VULNERABILITE DE CELUI-CI A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURES	192
9	SYNTHESE DES MOYENS ACTUELS DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES POLLUTIONS – COMPARAISON AVEC LES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES	192
10	RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU	192

SHERWIN-WILLIAMS	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 6

11	COUTS LIES AUX MESURES PRISES POUR EVITER ET REDUIRE LES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	193
12	MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET IMPACTS PENDANT LA PHASE TRAVAUX	195
12.1	GENERALITES : FONCTIONNEMENT DU CHANTIER	195
12.2	TRAVAUX DE TERRASSEMENTS : GESTION DES MATERIAUX	196
12.3	TENUE ET PROPRETE DU CHANTIER	196
12.4	CIRCULATION	197
12.5	CLOTURE ET CONTROLE DES ACCES	197
12.6	SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE ET RESEAUX	198
12.7	DECHETS DE CHANTIER	198
12.8	GESTION DU RISQUE INONDATION	199
12.9	PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES	199
12.10	PREVENTION DES EMISSIONS POLLUANTES	200
12.11	PREVENTION DES NUISANCES SONORES	201
12.12	BIODIVERSITE : FAUNE, FLORE ET FACTEURS NATURELS	202
12.12.1	<i>Dérangement d'espèces</i>	202
12.12.2	<i>Pollutions accidentelles et émission de poussières</i>	202
12.12.3	<i>Destruction accidentelle d'individus</i>	202
12.12.4	<i>Destruction ou dégradation de tout ou d'une partie de l'habitat d'espèces animales</i>	202
12.13	PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	203
12.14	SECURITE DU CHANTIER	203
12.15	CONCLUSION : SYNTHESE DES INCIDENCES SUR LA REALISATION DES TRAVAUX	204
13	CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION	205
14	ANNEXES	207
14.1	ANNEXE 1 : PLAN LOCAL D'URBANISME – REGLEMENT DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET	207
14.2	ANNEXE 2 : MESURES DES NIVEAUX SONORES DANS L'ENVIRONNEMENT – ETAT INITIAL	208
14.3	ANNEXE 3 : RAPPORT EVINERUDE – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	209
14.4	ANNEXE 4 : RESULTATS D'ANALYSE DES REJETS RESIDUAIRES	210
14.5	ANNEXE 5 : RESULTATS D'ANALYSE ECHANTILLON EAUX DE LAVAGE	211
14.6	ANNEXE 6 : RESULTATS D'ANALYSE DES EAUX PLUVIALES	212
14.7	ANNEXE 7 : RESULTATS D'ANALYSE DES BOUES DE LA STEP DE TOURNUS	213
14.8	ANNEXE 8 : ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DU SITE VALSPAR CORPORATION SAS A TOURNUS (71) – ANNEE 2021 (ANTEA. RAPPORT N°111491/B/VERSION C– 06/09/2021)	214
14.9	ANNEXE 9 : PLAN TOPOGRAPHIQUE DU SITE – VERSION 2021	215

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 7

1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 SYNTHÈSE DE LA DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

La société VALSPAR, filiale du groupe SHERWIN-WILLIAMS, exploite sur la commune de Tournus en Saône et Loire (71) l'unité PACKAGING exclusivement dédiée à la division Packaging (mono-produit pour l'activité boîtes boissons). Le site VALSPAR PACKAGING est spécialisé dans la fabrication de résines destinées aux revêtements intérieurs des emballages alimentaires et dispose d'un laboratoire Recherche & Développement (R&D) du groupe Sherwin-Williams.

A ce jour, la fabrication sur site se compose à 90% d'une résine époxy acrylique de technologie « Bisphénol A » et de son vernis alimentaire époxy appelé « ECODEX » à destination des revêtements alimentaires. Elle a lieu à partir d'un réacteur de 13 tonnes.

Au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les activités du site VALSPAR PACKAGING sont réglementées par l'arrêté préfectoral n°DCL-BRENV-2021-11-6 du 11 janvier 2021.

L'unité VALSPAR PACKAGING envisage d'exploiter, au sein de son périmètre autorisé, une nouvelle activité de production à l'intérieur d'un nouveau bâtiment dédié.

Cette unité consistera à la fabrication de deux types de vernis alimentaires, à partir d'une résine, basés sur des technologies « sans Bisphénol A », appelés « V70 », pour revêtement intérieur de canettes boisson.

Ces deux vernis seront le produit fini N°1 (PF1) et le produit fini N°2 (PF2). VALSPAR PACKAGING prévoit une capacité totale de 30 000 tonnes annuelle de PF1 et PF2.

Le site s'étend sur une surface cadastrale d'environ 31 745 m².

Actuellement, l'unité se compose des bâtiments suivants :

- 1 usine de fabrication de résines - dite unité « résine ECODEX » - comportant dans le même bâtiment, des aires de réception de produits et de chargement vrac de produits finis, des zones de stockage de matières premières, des produits semi-finis et la zone de production ;
- 1 zone de stockage de peroxydes composée de 3 cellules indépendantes ;
- le laboratoire R&D ;
- 1 bâtiment de stockage de produits pour le laboratoire ;
- 4 aires de stockage extérieures ;
- 2 réserves d'eau et 1 bassin de récupération des eaux ;
- les utilités : atelier de charge, local de défense incendie, etc.

Dans le cadre de son projet d'extension, VALSPAR PACKAGING envisage la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la production des vernis V70. Ce bâtiment abritera les installations suivantes :

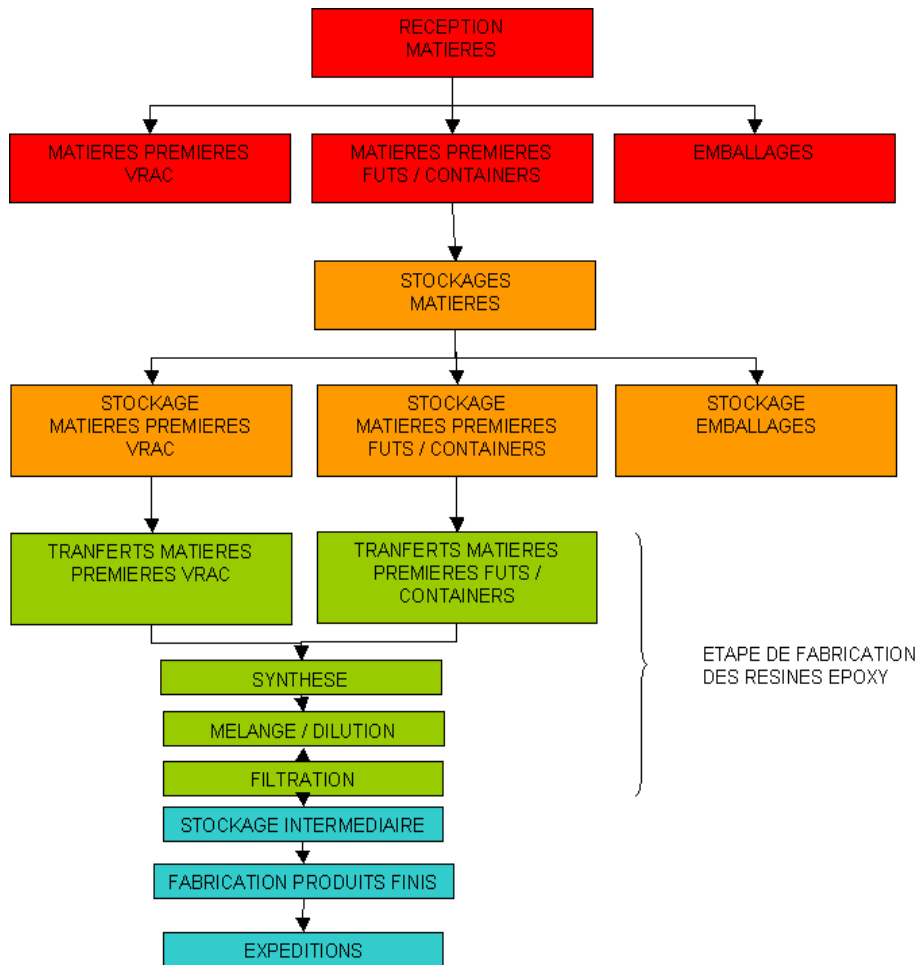
- 1 usine de fabrication de vernis V70 comportant dans le même bâtiment des zones de stockage de matières premières, des produits semi-finis et la zone de production ;
- les utilités : chaufferie, groupes froids, etc.

Toutes les fabrications sur le site font appel à des réactions chimiques qu'il faut maîtriser et utilisant des procédés et des équipements spécifiques.

Comme pour l'unité de fabrication existante, la nouvelle unité de fabrication sera dotée d'un système automatisé géré par un logiciel de fabrication reliant les recettes et procédés de fabrication avec l'équipement de l'atelier et les interventions du personnel de fabrication.

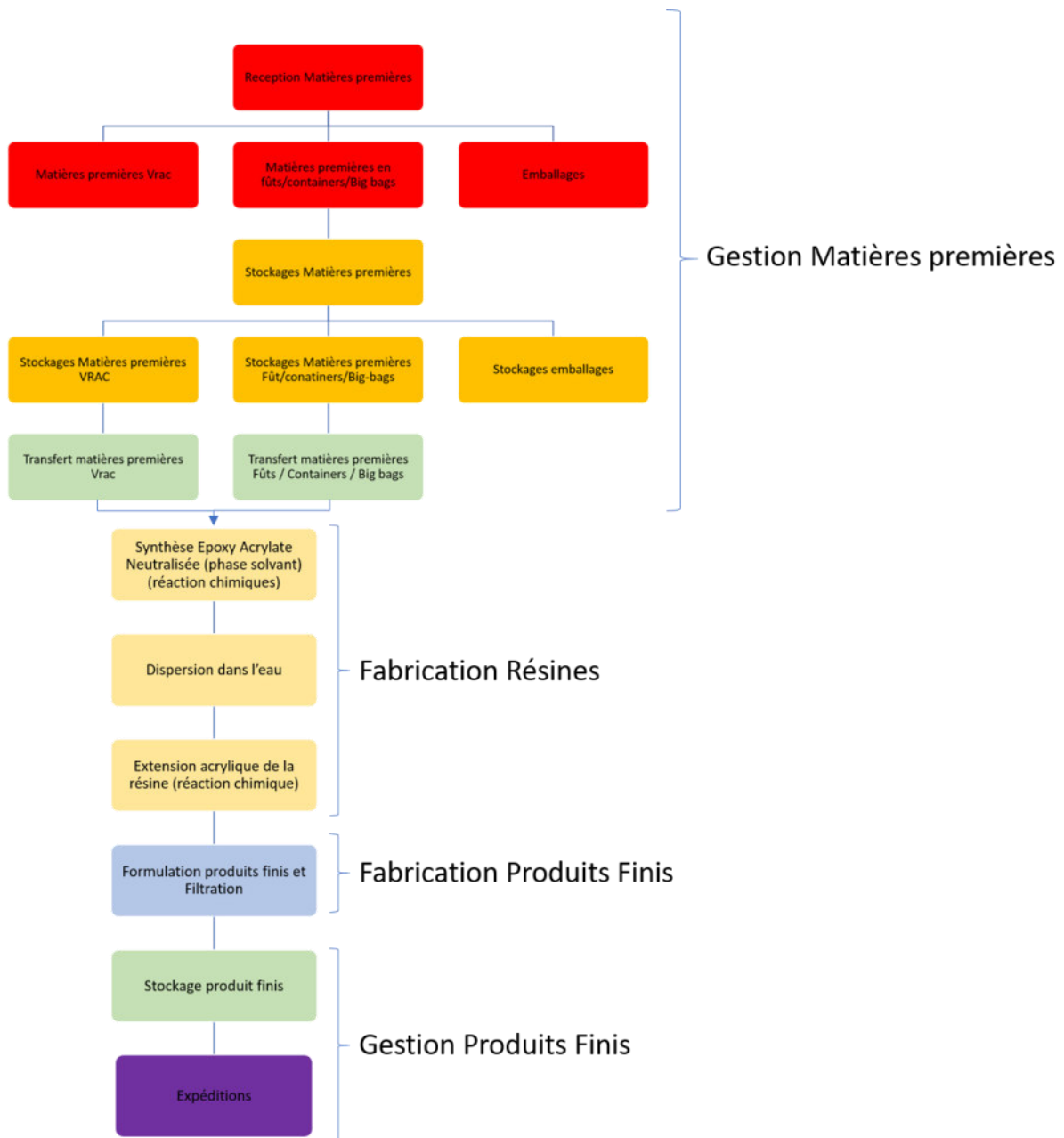
L'activité de production des résines peut être représentée schématiquement comme suit :

⇒ Pour les résines acryliques époxy (production existante) :



Le bâtiment existant se compose ainsi de différentes zones permettant de réaliser toute la chaîne de production, depuis la réception et le stockage des matières premières (vrac et conditionnées) jusqu'au conditionnement des produits finis, leur stockage étant réalisé sur des aires extérieures.

⇒ Pour les résines prochainement produites sur site :



De la même manière que pour l'existant, le projet prévoit un bâtiment conçu de manière à pouvoir accueillir toutes les surfaces, utilités et tous les équipements nécessaires à la nouvelle activité.


1.2 SITUATION ADMINISTRATIVE FUTURE

1.2.1 Tableau des Installations Classées

Les valeurs retenues dans le tableau de classement sont des valeurs arrondies à la dizaine supérieure par rapport aux valeurs réelles. Ce sont ces valeurs arrondies qui sont utilisées au calcul du statut SEVESO du projet.

Abréviations utilisées dans les tableaux : A (autorisation), C (soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du Code de l'Environnement), E (enregistrement), D (déclaration), S (servitude d'utilité publique), SO (sans objet).

Situation administrative future (Valspar Packaging)			
Rubrique	Désignation et volume des activités	Niveau d'activité	Régime
3410-h	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques, tels que des polymères	-	A
4130-2-a	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation. Substances et mélanges liquides.	38 t	A
4331-2	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.	410 t (dont 36 t de déchets)	E
1434-1-b	Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles	30 m ³ /h	DC
1436-2	Liquides de point éclair compris entre 60 et 93°C	164 t (dont 5 t de déchets)	DC
4510-2	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	31 t	DC
4511-2	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	187 t	DC
2910-A2	Installations de combustion consommant exclusivement du gaz naturel ou du fuel domestique (chaudières et groupe électrogène)	4,5 MW	DC
1978-17	Fabrication de vernis à base de solvants organiques	4 500 t	D
2662-3	Stockage de résines	180 m ³	D
2915.2°	Procédé de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles	7,5 m ³ d'huile	D
4421-2	Stockage et emploi de peroxydes organiques type C ou type D	1,5 t	D

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 11

Situation administrative future (Valspar Packaging)			
Rubrique	Désignation et volume des activités	Niveau d'activité	Régime
1450-2	Stockage et emploi de solides inflammables (laboratoires R&D)	30 kg	NC
4330	Liquides inflammables de catégorie 1	0,02 t	NC
4441-2	Liquides comburants, catégorie 1, 2 ou 3 (peroxydes d'hydrogène, non classé en peroxydes C ou D)	0,01 t	NC
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution, en réservoirs aériens (fuel du groupe électrogène)	4 t	NC
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs	44 kW	NC
1630	Emploi ou stockage de lessive de soude ou potasse caustique	10 t	NC
4110-2	Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition. Substances et mélanges liquides	0,04 t	NC
4120-1	Toxicité aiguë catégorie 2 pour l'une au moins des voies d'exposition. Substances et mélanges solides	0,35 t	NC
4120-2	Toxicité aiguë catégorie 2 pour l'une au moins des voies d'exposition. Substances et mélanges liquides	0,02 t	NC
4130-1	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation. Substances et mélanges solides.	0,1 t	NC
4140-1	Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale dans le cas où ni la classification de toxicité aiguë par inhalation ni la classification de toxicité aiguë par voie cutanée ne peuvent être établies. Substances et mélanges solides.	1 t	NC
4140-2	Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale dans le cas où ni la classification de toxicité aiguë par inhalation ni la classification de toxicité aiguë par voie cutanée ne peuvent être établies. Substances et mélanges liquides.	0,5 t	NC
4150	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique catégorie 1	0,05 t	NC
4411	Substances et mélanges auto-réactifs type C, D, E ou F	0,05 t	NC
4422	Peroxydes organiques type E ou type F	0,06 t	NC
4440	Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3.	0,03 t	NC
2940-2-b	Application, cuisson et séchage de vernis	< 10 kg/j	NC

Ce classement ICPE prend en compte les substances et mélanges dangereux présents sur les aires de stockage, dans les installations de production (capacités des équipements, en cours de production ...) ainsi que les déchets dangereux.

Le plan de positionnement des rubriques ICPE sur le site est une information classée sensible, non communicable mais consultable.

Le site est classé SEVESO Seuil Bas.

SHERWIN-WILLIAMS.	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 12


1.2.2 Classement au titre de la Loi sur l'Eau

Le projet prend place sur un site existant disposant déjà des raccordements aux réseaux d'assainissement.

Le site étant raccordé à un réseau communal pour ses effluents sanitaires et pour ses effluents pluviaux, il n'est pas concerné par la réglementation des Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) de la nomenclature « Eau ».

1.2.3 Classement au titre de l'annexe au R122-2 du Code de l'Environnement

N° DE CATEGORIE ET SOUS CATEGORIE	CARACTERISTIQUES DU PROJET AU REGARD DES SEUILS ET CRITERES DE LA CATEGORIE	PROJETS SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	PROJETS SOUMIS A EXAMEN AU CAS PAR CAS
1° a)	Les modifications concernent un site soumis au régime de l'Autorisation IED qui devient SEVESO Seuil Bas	OUI	NON
39.a	Création d'un bâtiment industriel dont la surface de plancher est d'environ 1 845 m ² sur un terrain d'assiette d'environ 31 745 m ² .	NON	NON

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 13

1.3 DEMANDE DE DEMARRAGE ANTICIPE DE TRAVAUX AU TITRE DE LA LOI ASAP ET DU DECRET N°2021-1000 DU 30 JUILLET 2021

La demande d'anticipation de démarrage des travaux est essentielle pour le succès de ce projet, VALSPAR souhaitant pouvoir répondre aux demandes de ses clients afin de garantir l'avenir du site. C'est pourquoi VALSPAR va devoir augmenter le montant d'investissement de 2,5 Millions d'euros avec plus de ressources et de moyens sur le projet, et devoir démarrer les travaux de construction au plus vite, soit en décembre 2021, afin d'être opérationnel en janvier 2023.

Avant même le démarrage de construction du bâtiment, prévu pour janvier 2022, VALSPAR va commencer les travaux de préparation du chantier, ce qui permettra de planifier et d'assurer la sécurité du site (accessibilité et protection incendie) avant le démarrage du chantier.

Il est important de commencer cette préparation de chantier au niveau du site Packaging, durant la période de moins forte activité (Décembre/Janvier), ce qui facilitera les opérations et limitera les risques liés à la co-activité entre les différentes zones du site.

Les principaux travaux concernés par la demande d'anticipation sollicitée par VALSPAR sont les suivants :

Décembre 2021 à début janvier 2022 – Préparation du chantier :

- Dessouchage d'arbres,
- Décapage de la terre végétale,
- Terrassement en déblais/remblais et nivellement du terrain,
- Installation de la base de vie et raccordement de cette zone aux utilités,
- Modification des voiries existantes côté Est, avec création de nouvelles places de parking et modification de l'entrée secondaire (Accès pompier vers parking laboratoire R&D),
- Modification des réseaux (Eaux, électricité, azote) et création des nouveaux départs des utilités pour le nouveau bâtiment,
- Modification/création du réseau des poteaux incendie,
- Extension du local du groupe sprinkler et création d'une dalle pour la nouvelle cuve de réserve d'eau incendie.

A partir de janvier 2022 – Démarrage de la construction :

- Installation nouvelle cuve de réserve d'eau incendie,
- Remblaiement du bassin de réserve d'eau incendie existant,
- Terrassement du bâtiment principal et mise en place des pieux,
- Dallage et fondation du bâtiment principal,
- Création de la fosse de rétention de la zone Z3

1.4 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1.4.1 Synthèse de la sensibilité du milieu


Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité du milieu à partir des données de l'état initial, et précise si le projet est susceptible de l'impacter.

THEME		AIRE D'ETUDE RETENUE	SENSIBILITE DU MILIEU		MILIEU SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE SITE	
			COTATION	COMMENTAIRES	OUI/NON	COMMENTAIRES
Population		Rayon de 500 m autour du site	++	Présence de nombreuses habitations dans le proche environnement du site	OUI	Rejets atmosphériques Odeurs
Sites, paysages, biens matériels, patrimoine culturel et archéologique	Sites et paysages	Rayon de 500 m autour du site	++	Site présent dans le périmètre de protection des sites classés.	OUI	Intégration paysagère du projet
	Biens matériels, patrimoine culturel et archéologique		++			
Données physiques et climatiques	Facteurs climatiques	Rayon de 500 m autour du site	0	/	/	/
	Sols et eaux souterraines	Au droit du site et milieux aquatiques en connexion	+	Site soumis à une surveillance des eaux souterraines	NON	Pas de rejet dans les sols
	Eaux de surface	Exutoire du réseau eaux pluviales communal : ruisseau des Joncs, La Dolive. Exutoire de la STEP de Tournus : La Sône.	++	Ruisseau la Dolive Etat chimique : bon Etat écologique : bon Saône Etat chimique : mauvais Etat écologique : mauvais	OUI	Rejets aqueux associés au site
	Qualité de l'Air, odeurs	Rayon de 500 m autour du site	++	Présence de nombreuses habitations dans le proche environnement du site	OUI	Rejets atmosphériques associés au site
Bruit et vibrations	Niveaux sonores, zones à émergence réglementée	Rayon de 200 m autour du site	++	Présence de nombreuses habitations dans le proche environnement du site	OUI	Niveaux sonores associés au site
	Vibrations	Rayon de 200 m autour du site	+		OUI	Circulation d'engin et de poids lourds
Emissions lumineuses		Rayon de 200 m autour du site	+	Présence de nombreuses habitations dans le proche environnement du site	OUI	Eclairage des zones extérieures de travail en période nocturne.

SHERWIN-WILLIAMS.	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 15

THEME	AIRE D'ETUDE RETENUE	SENSIBILITE DU MILIEU		MILIEU SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE SITE	
		COTATION	COMMENTAIRES	OUI/NON	COMMENTAIRES
Espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes	Rayon de 500 m autour du site	-	Site implanté en zone industrielle	NON	Absence d'extension du périmètre
Milieu naturel	Faune et flore	+	3 ZNIEFF recensées dans la zone d'étude	OUI	Rejets gazeux et aqueux associés au site
	Habitats naturels et équilibres biologiques	+			
	Continuités écologiques	+			
	Vecteur air : rayon de 500 m autour du site Vecteur eau : le ruisseau des joncs, la Dolive et la Saône				

+++ : sensibilité très forte, ++ : sensibilité forte ; + : sensibilité présente mais faible, - : sensibilité négligeable ; 0 : non concerné

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 16

1.4.2 Description des incidences notables du projet sur l'environnement

a. Sites et paysages, biens matériels, patrimoine culturel et archéologique

Le site VALSPAR PACKAGING est localisé dans une zone industrielle bordée de maisons individuelles et de jardins de particuliers.

L'objet de la présente demande porte sur la construction d'un bâtiment à usage industriel qui abritera une nouvelle usine de fabrication de résine et vernis sans bisphénol A, au sein du périmètre actuellement autorisé par la société.

Le projet prévoit la réalisation d'un nouveau bâtiment de production de 1 845 m² de surfaces de plancher. Par ailleurs, pour permettre son fonctionnement, sont également prévus :

- un poste de dépotage ;
- un bâtiment local batterie + stockage ;
- l'extension du local de pompage ;
- l'implantation d'une cuve réserve ;
- le réaménagement des voies de dessertes périphériques ;
- 6 places de stationnements aériennes.

La réalisation du projet ne nécessitera aucune démolition de bâtiment.

Ce bâtiment s'implantera au Nord de l'usine existante. Il s'agira d'un bâtiment de surface égale à 1 845 m² et de 24,5 m de hauteur. A l'image de l'unité de fabrication existante, abritera la nouvelle unité de fabrication, les utilités associées et des bureaux.



Insertion du projet dans son environnement

Le centre ville de la commune de Tournus fait l'objet d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Le site VALSPAR PACKAGING est implanté à moins de 500 m au Sud-ouest de la zone.

Le site est localisé au sein de périmètres de sites classés, sites inscrits et monuments historiques.

Ainsi, l'architecture du nouveau bâtiment qui abritera la nouvelle unité de fabrication sera visuellement assez semblable au bâtiment existant. Les coloris s'harmoniseront avec les couleurs des bâtiments du centre de Tournus.

Le projet fera l'objet d'un aménagement paysager afin de s'intégrer parfaitement dans le paysage environnant et de respecter les prescriptions de règlement de zones des PLU.

L'ensemble de ces éléments garantissent une bonne intégration paysagère du projet dans son environnement.

b. Eaux de surface

➤ Alimentation en eau

Le site est alimenté en eau potable par le réseau de distribution de la commune de Tournus pour les besoins des bâtiments (sanitaires, douches), du process (production d'eau déminéralisée, production des résines, production de vernis et le lavage), ainsi que pour l'alimentation du réseau d'eau incendie (sprinkler et bornes incendie).

Dans le cadre du projet, un nouvel apport en eau potable sera nécessaire pour :

- la production en eau déminéralisée pour la nouvelle usine,
- le nettoyage des cuves de synthèse,
- la tour de lavage (scrubber),
- la chaudière vapeur.

La mise en place de la nouvelle unité de fabrication n'engendrera pas la création d'un nouveau point d'arrivée d'eau potable. Toutefois, un nouveau compteur sera mis en place. Il est estimé une augmentation de la consommation en eau potable d'environ **82 %**.

La consommation d'eau potable à usage industriel augmentera de **172 %**. A noter que **43 %** de l'eau potable à usage industriel entre dans la composition des produits finis.

➤ Rejets aqueux

N° POINT DE REJET	NATURE DES EFFLUENTS	EXUTOIRE	EQUIPEMENTS DE SURVEILLANCE	COMMENTAIRES
1	Eaux vannes	Traitement sur la station d'épuration de la commune de Tournus Exutoire : la Saône	I	2 145 m³ / an (estimation)
2	Eaux pluviales de toiture et de voiries de l'ensemble du site	Bassin de confinement du site de 1 250 m ³ puis rejet « continu » dans le réseau communal dont l'exutoire est le ruisseau des Joncs. Les eaux pluviales de voiries seront traitées par deux séparateurs hydrocarbures avant rejet dans le bassin de confinement. Exutoire : réseau communal dont l'exutoire est le ruisseau des Joncs, puis ruisseau la Dolive, puis la Saône.	1 point de contrôle sur le rejet des eaux pluviales en sortie de bassin	10 975 m ³ /an (pluviométrie moyenne annuelle de 743 mm pour une surface imperméabilisée de 14 771 m ²).

N° POINT DE REJET	NATURE DES EFFLUENTS	EXUTOIRE	EQUIPEMENTS DE SURVEILLANCE	COMMENTAIRES
3	Eaux industrielles : eaux de régénération des chaînes de deminéralisation, les eaux de refroidissement et les eaux de purge de la chaudière vapeur	Traitement sur la station d'épuration de la commune de Tournus Exutoire : la Saône	2 fois / an 1 point de contrôle sur le rejet des eaux industrielles	8 265 m ³ / an (estimation)

Les rejets aqueux issus de la production d'eau déminéralisée de la nouvelle unité de fabrication, de mêmes que les eaux de purge de la chaudière vapeur respecteront les valeurs limites réglementaires applicables à la société VALSPAR PACKAGING.

Afin de mesurer l'impact des rejets en eaux industrielles d'un point de vue du fonctionnement de la STEP, dans une approche très majorante au regard des résultats actuels des mesures, nous avons considéré que les eaux industrielles dans la situation future respecteront les concentrations moyennes imposées par l'AP du 11 janvier 2021.

PARAMETRE	UNITE	REJETS DE L'INSTALLATION	CHARGE EN ENTREE DE LA STEP	CAPACITE DE LA STEP	PART DE VALSPAR DANS LA CHARGE D'ENTREE DE LA STEP
Débit	EqH	128 (1)	5 417	10 500	2,4 %
MES	kg/j	13,8	243	1 165	5,7 %
DCO	kg/j	46	525	1 578	8,8 %
DBO5	kg/j	18,4	355	631	5,2 %
NTK	kg/j	3,45	55	147	6,3 %
Pt	kg/j	1,15	6	22	19,2 %

Source : Données spécifiques fournies par SUEZ Eau France

(1) Sur la base de correspondance 1 eqH = 180 L / j (débit).


En matière de charge hydraulique, les installations augmentent le débit d'entrée de la STEP communale de 2,4 % tout en restant à un débit inférieur à celui pour lequel elle a été dimensionnée.

La société VALSPAR PACKAGING a sollicité la société SUEZ, exploitant de la STEP de Tournus et la collectivité courant mai 2021, et le travail de mise à jour de la convention spéciale de rejet est engagé.

Le rejet des eaux usées industrielles au milieu naturel n'aura pas d'impact sur la qualité de la Saône.

Les eaux pluviales sont dirigées vers un bassin de rétention de capacité dans le cadre du projet portée à 1 250 m³.

Les eaux pluviales de voiries, susceptibles d'être polluées, sont traitées par deux séparateurs hydrocarbures avant d'être déversées dans le bassin de rétention. Les séparateurs sont nettoyés tous les ans et les boues sont prises en charge par le prestataire, pour être traitées à la station d'épuration de Tournus.

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 19

Les eaux pluviales, dans le fonctionnement actuel, sont retenues dans le bassin de rétention et font l'objet d'analyse de conformité avant d'être rejeté dans le ruisseau des Joncs.

Dans le cadre du projet, la gestion du bassin de rétention va être modifiée afin de passer à un mode de fonctionnement où la vanne de vidange de fond du bassin reste ouverte en permanence. Pour cela :

- le dispositif de surverse (trop-plein) vers le réseau communal va être condamné,
- un regard permettant le prélèvement d'échantillon d'eau en sortie de bassin va être mis en place,
- dans ce même regard, un dispositif de réduction du diamètre de la section d'évacuation des eaux afin de réguler le débit de fuite (diamètre défini en fonction de l'acceptabilité du milieu) va être mis en place,
- la vanne d'obturation manuelle existante sera complétée par une vanne d'obturation automatique,

c. Eaux souterraines et sols

L'activité du site VALSPAR PACKAGING n'implique aucun prélèvement ni rejet dans les eaux souterraines.

Différentes mesures seront prises sur le site pour éviter une pollution chronique des eaux et des sols :

- les stockages de liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols seront associés à des capacités de rétention, étanches aux produits qu'elles pourraient contenir, et résistantes à l'action physique et chimique des fluides ;
- des kits anti-pollution seront à disposition du personnel sur l'ensemble du site ;
- l'aire de chargement / déchargement est constituée d'une dalle béton en "pointe de diamant" avec regard central raccordé à une cuve d'égoutture des flexibles, puis par débordement à une cuve de récupération maintenue vide en permanence, dont le débordement est raccordé au bassin de rétention de l'unité Packaging via un réseau enterré.

Les risques de pollution chronique des eaux souterraines et des sols sont ainsi limités.

d. Air et odeur


La commune de Tournus n'est pas concernée par un PPA.

Actuellement les sources potentielles d'émissions à l'atmosphère sont :

Source / Installation	Type d'émission		Type d'effluent gazeux
	Canalisée	Diffuse	
Installations de combustion (chaudières + groupe électrogène)	X		Gaz de combustion Chaudières : CO ₂ , CO, NO _x Groupe électrogène : CO ₂ , CO, NO _x , SO _x et poussières
Stockages vrac de matières premières et produits semi-finis		X	COV
Dépoussiéreur	X		Poussières
Engins de manutention		X	CO ₂ , CO, NO _x , SO _x et poussières
Groupe de réfrigération		X	Fluide frigorigène (R134a)

Dans le cadre du projet d'extension, les sources potentielles d'émission à l'atmosphère supplémentaires seront :

Source / Installation	Type d'émission		Type d'effluent gazeux
	Canalisée	Diffuse	
Nouvelles installations de combustion (chaudières + groupe électrogène)	X		Gaz de combustion Chaudières : CO ₂ , CO, NO _x Groupe électrogène : CO ₂ , CO, NO _x , SO _x et poussières
Tour de lavage / collecte des émissions : - Nouveaux stockages vrac de matières premières - Fabrication de résine V70	X		COV
Nouveau dépoussiéreur	X		Poussières
Nouveau groupe de réfrigération		X	Fluide frigorigène (R1234ze)

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 21

❖ Trafic et engin de manutention

Toutes les surfaces (aires de circulation, stationnement) sur lesquelles des véhicules ou engins de manutention seront amenés à évoluer seront revêtues d'enrobés. Cette disposition permettra d'éviter les envols de poussières dus aux allées et venues de véhicules et engins de manutention.

La limitation de la vitesse dans l'enceinte du site permet de limiter les rejets polluants. Lors des chargements et déchargements, les moteurs sont arrêtés.

La combustion du GPL par les engins de manutention limite la présence de certains composés présents dans les gaz de combustion ; ainsi les composés soufrés sont négligeables. Les principaux gaz émis sont des oxydes d'azote et du CO₂.

❖ Installations de réfrigération

Conformément à la réglementation (articles R. 543-75 et suite du Code de l'Environnement), les installations de réfrigération font l'objet d'un suivi spécifique :

- entretien/maintenance réalisé par une entreprise extérieure spécialisée disposant d'une attestation de capacité.
- rédaction de fiche d'intervention à chaque déplacement du technicien (numéro de bon d'intervention, date, prestation effectuée, matériels utilisés, temps d'intervention...).
- réalisation de contrôle d'étanchéité 1 à 2 fois par an, en fonction de la charge de fluide, et remise d'un certificat d'étanchéité (identification de l'équipement, appoint en fluide réalisé, date du contrôle ...). Le site ne dispose pas d'installation contenant plus de 300 kg de fluide frigorigène.

Le R134A et le R1234ze présentent moins de danger pour l'environnement que les CFC et HCFC, aussi bien en ce qui concerne le potentiel de destruction de l'ozone que la contribution à l'effet de serre.

❖ Installations de combustion


La nature du combustible (gaz naturel), limite la présence de certains composés présents dans les gaz de combustion (les composés soufrés sont négligeables). Les principaux gaz émis sont des oxydes d'azote et du CO₂.

Les groupes électrogènes sont destinés uniquement à alimenter des systèmes de sécurité ou à prendre le relais de l'alimentation principale du site en cas de défaillance accidentelle de celle-ci, et pour lesquelles l'exploitant s'est engagé à les faire fonctionner moins de 500 heures par an.

Les installations de combustion sont conformes aux articles R 224-20 à R 224-41-9 du Code de l'Environnement ainsi qu'à l'arrêté du 2 octobre 2009 relatif au contrôle des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kW et inférieure à 20 MW. Les rejets atmosphériques sont rejetés en toiture.

❖ Traitement des COV au niveau de l'unité de résine existante

Un condenseur est mis en place sur chaque tuyauterie d'évent de production. Refroidis à 6-8°C, les condenseurs permettent d'abattre 80% des émissions des COV.

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 22

❖ Tour de lavage au niveau de la future usine de production

Dans le but de réduire les émissions à l'atmosphère et éliminer les nuisances olfactives qui pourraient être générées par l'utilisation de monomères, VALSPAR PACKAGING envisage d'installer une unité de traitement des vapeurs.

e. Déchets

Afin d'assurer une valorisation optimale, les déchets sont triés suivant les catégories identifiées. Les zones de stockage de déchets sont identifiées, le tri est mis en place et le personnel y est sensibilisé.

Les déchets seront pris en charge par des entreprises spécialisées et ayant les agréments nécessaires à leur collecte, transport et élimination.

Dans ces conditions, la gestion des déchets (stockage, enlèvement, élimination) au niveau de l'établissement garantit l'absence d'effets sur l'environnement.

Différentes mesures sont déjà prises par l'établissement :

- réduction à la source ;
- tri poussé des déchets à la source ;
- engagement de traiter l'ensemble de ses déchets conformément à la réglementation (tous les prestataires retenus sont autorisés pour leur activité) ;
- traçabilité de la gestion des déchets dangereux (bordereaux de suivi et registre déchets conforme à l'arrêté du 29 février 2012) ;
- filières de traitement identifiées et faisant l'objet de contrats avec les entreprises spécialisées ;
- procédure existante pour tous les déchets (tri, stockage et évacuation) ;
- optimisation du fonctionnement de la station d'épuration afin d'augmenter la siccité des boues et diminuer la quantité de boues produites.

f. Niveaux sonores et vibrations


Les principales sources actuelles pouvant générer des gênes sonores dans l'environnement du site sont les suivantes :

- les extractions et ventilations des bâtiments,
- les installations de combustion,
les groupes froids,
- les compresseurs,
- les dépoussiéreurs,
- la circulation des véhicules de transport et des engins de manutention.

Le site respectera les valeurs limites de niveaux de bruits admissibles en limite de propriété de 70 dB (A) de jour et de 60 dB(A) de nuit ainsi que les valeurs d'émergences admissibles évaluées à 49,5 dB en période diurne et 48 dB en période nocturne au point ZER.

Une étude complémentaire sera réalisée dès le démarrage de l'exploitation afin de vérifier le respect des seuils réglementaires en limite de propriété ainsi qu'au niveau de la ZER.

Dans le cas où les conclusions de cette étude viendraient à mettre en évidence un dépassement des valeurs réglementaires, d'autres actions seront entreprises afin de diminuer l'impact sonore du site.

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 23

g. Consommation énergétique

Les différentes utilisations de l'énergie sur le site VALSPAR PACKAGING sont les suivantes :

Énergie électrique

- Ateliers de fabrication,
- Utilités : groupes froids, compresseurs,...
- Recharge de batterie des engins de manutention,
- Éclairage,
- Chauffage.

Energie thermique

- Gaz naturel pour les chaudières
- Gazole pour les groupes électrogènes


Les dispositions suivantes ont été retenues pour une utilisation rationnelle de l'énergie :

- suivi des consommations,
- mise à l'arrêt des moteurs des engins de manutention en dehors de leur utilisation,
- mise à l'arrêt des moteurs des camions lors des opérations de chargement et de déchargement,
- prévention et réparation des installations techniques,
- suivi des brûleurs des chaudières, mesures des rendements,
- calorifugeage des réseaux d'eau chaude / vapeur,
- isolation thermique des bâtiments, récupération de chaleur (bâtiment, process),
- sensibilisations réalisés auprès des opérateurs afin de surveiller l'état des matériels utilisés, de prévenir les marches inutiles de certains éclairages et de matériels,...
- régulateur de chauffage.

h. Climat

Différentes mesures sont déjà retenues par l'établissement afin de limiter son impact sur le climat :

- Le groupe de réfrigération existant contient comme fluide frigorigène du R134A. Le R134A (1, 1, 1, 2-tétrafluoroéthane) est un HydroFluoroCarbone (HFC). Les HFC sont des fluides frigorigènes de substitution au R22, avec des propriétés thermodynamiques similaires mais ils ne contiennent pas de chlore. Leur potentiel de danger par rapport à la couche d'ozone est nul.
- Le futur groupe de réfrigération contiendra comme fluide frigorigène du R1234ze. Le gaz réfrigérant R-1234ze est un HydroFluoro-Oléfines (HFO) qui remplace le R-134a dans les groupes froids pour la réfrigération industrielle et la climatisation. Comme tous les réfrigérants HFO, il ne nuit pas à la couche d'ozone. Il présente une grande stabilité thermique et chimique et une faible toxicité, ainsi qu'une excellente compatibilité avec la plupart des matériels.
- Les moteurs des agitateurs et pompes de circulation/transfert seront asynchrones à haut rendement de classe IE4 (avec variateur de vitesse lorsque que possible)
- Des luminaires LED à haute efficacité énergétique seront installés en intérieur et en extérieur.
- Les compresseurs d'air seront avec récupération d'énergie. Cette énergie servira au chauffage de la partie administrative du nouveau bâtiment.

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIECES JOINTES -	Page 24

i. Emissions lumineuses

Les émissions lumineuses nocturnes seront liées à l'éclairage de sécurité des voies de circulation et de la cour principale. Ces niveaux d'éclairage seront comparables à ceux des sociétés voisines.

Les projecteurs seront positionnés afin de focaliser vers le bas les faisceaux lumineux et éviter d'exposer les tiers à tout éclairage direct afin de ne pas gêner.

j. Transport

Actuellement, le site engendre quotidiennement la circulation d'environ 30 véhicules légers et de 8 poids lourds pour la livraison des matières premières et l'expédition des produits finis.

Au terme du projet d'extension, le site engendrera quotidiennement la circulation d'environ 42 véhicules légers et de 16 poids lourds pour la livraison des matières premières et l'expédition des produits finis.

Cette circulation n'a pas d'impact additionnel au vu de la circulation importante du secteur (départementale 906, autoroute A6).

Tous les déchargements et chargements se feront à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement. L'établissement dispose de places de parkings en nombre suffisant pour les véhicules ou camions autorisés à pénétrer sur le site, ce qui évite un stationnement désordonné. Il n'y aura donc pas de gêne sur la voie publique.

k. Biodiversité

Trois ZNIEFF de type II sont recensées dans la zone d'étude :

- Val de Saône de Châlon-sur-Saône à Tournus à 475 m à l'Est du site ;
- Saône aval et confluence avec la Seille à 430 m à l'Est ;
- Côte Maconnaise et Plaine à l'Est de la Grosne à 410 m au Sud-ouest.

Le site VALSPAR PACKAGING est implanté sur une zone industrielle en milieu urbain. Le projet d'extension sera réalisé au sein du périmètre actuellement autorisé.

Les impacts seront donc limités essentiellement à la consommation d'espaces de pelouses fortement gérées et de l'abattage ponctuel d'arbres isolés d'essence majoritairement ornementales.

Plusieurs mesures d'évitement et de réduction sont proposées afin de répondre aux incidences mise en lumière, ces dernières restant limitées, garantissant l'absence de perte nette de biodiversité à l'échelle locale.

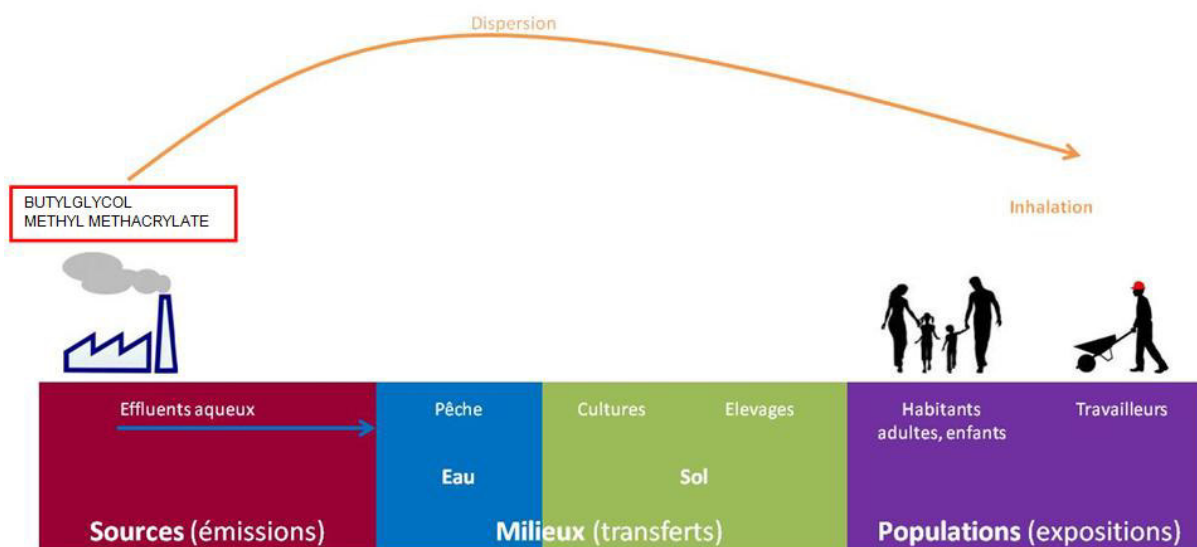
I. Evaluation des risques sanitaires

❖ Synthèse des cibles de l'impact sanitaire potentiel

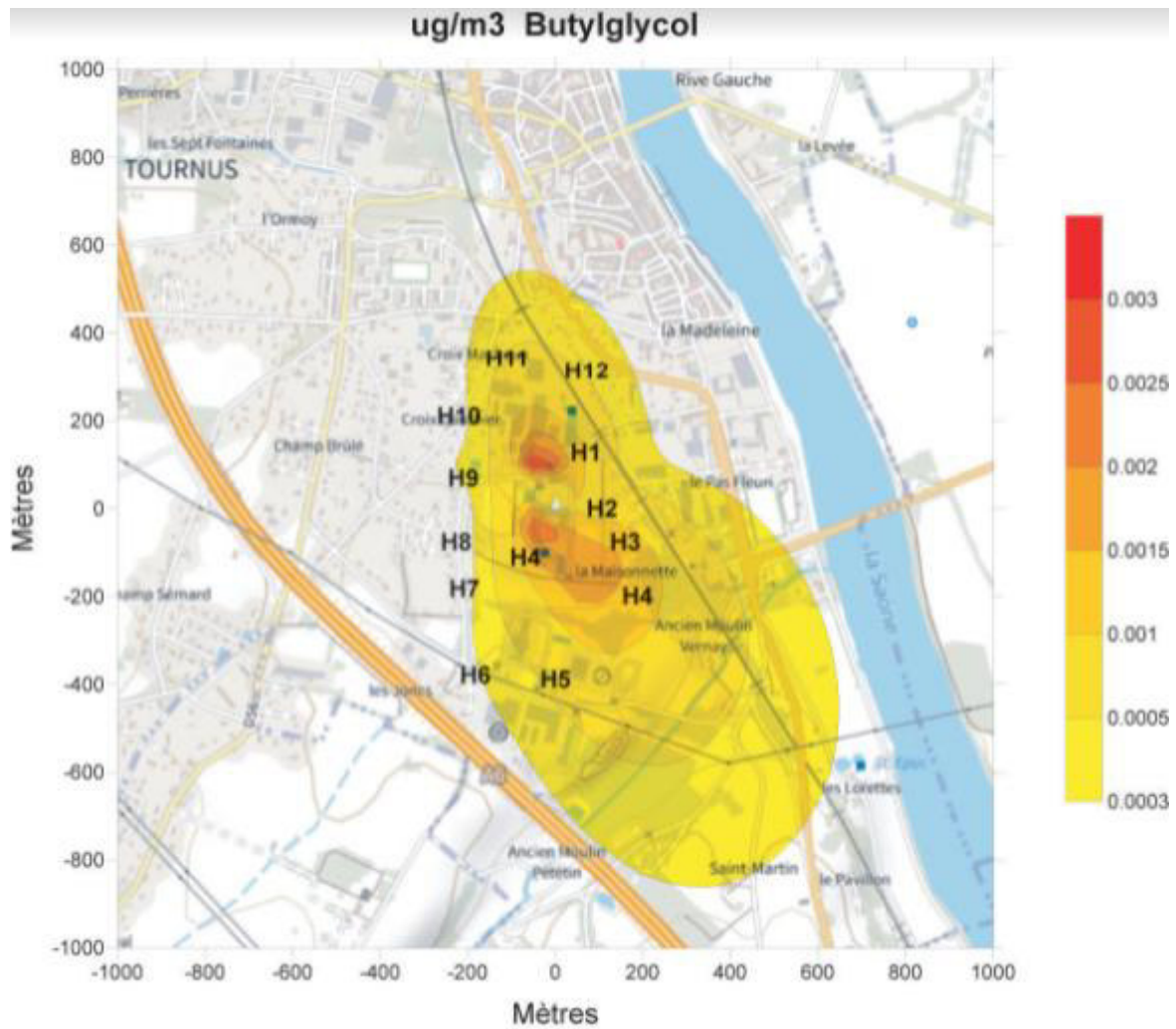
Le tableau ci-après récapitule les voies de transfert et les populations sensibles pouvant être exposées à des dangers par le biais de ces voies.

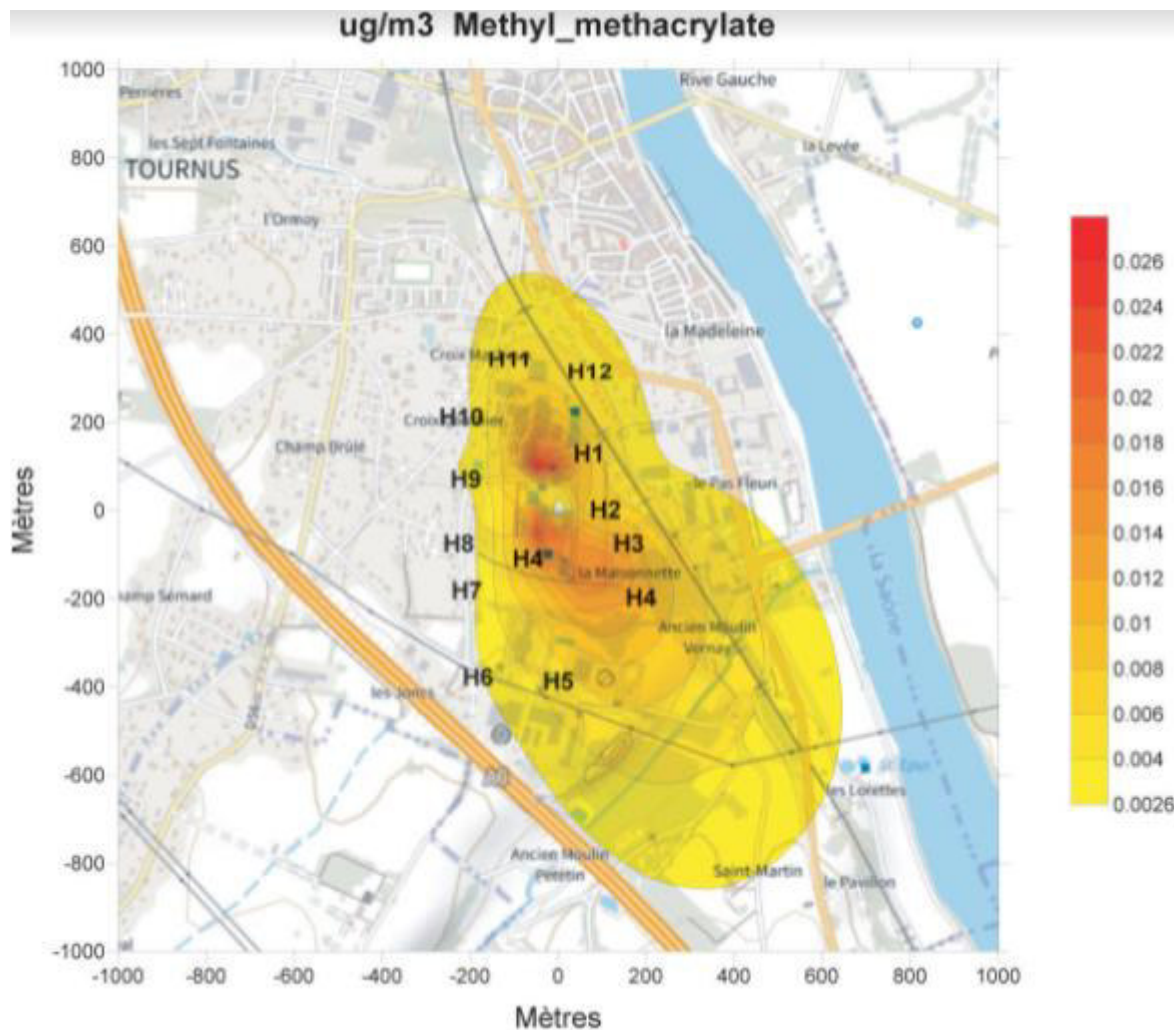
VOIE DE TRANSFERT		POPULATION SENSIBLE EXPOSEE
Air / inhalation directe		Présence d'habitations individuelles et d'ERP (restaurants, petits magasins) dans la zone d'étude.
Eau / ingestion directe		Pas de captage d'eau potable ou d'usage récréatif de l'eau dans la zone d'étude.
Ingestion	Sol	Présence de jardins et de potagers
	Cultures	Présence de jardins et de potagers
	Elevages	Absence d'espaces agricoles dans la zone d'étude
Bruit		Zones à Emergences Réglementées (ZER) à proximité du site

❖ Evaluation des enjeux et des voies d'exposition / Schéma conceptuel



La contribution du site VALSPAR PACKAGING exprimée en concentrations dans l'air (hauteur 1,5 m) et/ou en dépôts secs attendus au niveau du sol est calculée pour chacun des polluants retenus et les représentations cartographiques de l'étude de dispersion atmosphérique sont données ci-après.





Le maximum sur la zone d'étude est positionné au niveau de la zone industrielle pour les deux polluants.